



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-13-0576 du 02/09/2013

Délégation de signature du 2 septembre 2013

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION SPECIALISEE DE CONTROLE FISCAL CENTRE

Direction spécialisée de contrôle fiscal Centre

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal
Conciliateur fiscal

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-13-0508 du 01/07/2013

L'administrateur général des finances publiques, chargé de la direction spécialisée de contrôle fiscal Centre ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 3 septembre 2012 désignant Monsieur Eric RAIMBAULT, conciliateur fiscal de la direction spécialisée de contrôle fiscal Centre ;

Vu la décision du 3 septembre 2012 désignant Monsieur Christian VALL, conciliateur fiscal adjoint de la direction spécialisée de contrôle fiscal Centre ;

Vu la décision du 2 septembre 2013 désignant Madame Agnese MACCARI, conciliatrice fiscale adjointe de la direction spécialisée de contrôle fiscal Centre ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric RAIMBAULT, à Madame Agnese MACCARI et à Monsieur Christian VALL, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement.

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES
PUBLIQUES,

PHILIPPE PIGAULT

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Bézard

ISSN 2268-0756